

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JANVIER 2026

Date de la convocation : **23 janvier 2026**
Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de présents : **18**
Nombre de votants : **19 dont 1 pouvoir**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de ROCHESERVIÈRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire sur la convocation qui leur a été adressée individuellement conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY – Mmes Martine FAUCHARD – Iraceme GONCALVES – M. Laurent BERTAUD – Mmes Christelle SAUVAGET – Véronique BERGER MACOIN – Marie-Andrée LARDIÈRE – MM. Vincent BRETÉCHER – Patrice PAVAGEAU – Franck CORNEVIN – Mmes Valérie TARDY – Mélanie CHOBLET – MM. Sébastien PAVAGEAU – Grégory THÉPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT – M. Baptiste SORIN

ÉTAIT REPRÉSENTÉ : M. Antoine ORCIL a donné pouvoir à M. Joël OIRY

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Aurélie GAZEAU – MM. Fabien GUIBRETEAU – Mathieu ROBIN – Mme Sylvia CORDEL

Assistait également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, Directrice Générale des Services

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Mme Véronique BERGER MACOIN comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N°08.01.26

OBJET : VIDEOPROTECTION : BILAN DE LA TRANCHE 1 ET LANCEMENT DE LA TRANCHE 2

M. le Maire présente à l'assemblée délibérante le bilan du dispositif « vidéoprotection » tranche 1 déployé sur le Territoire de Terres de Montaigu notamment en termes d'aide à la résolution d'enquêtes judiciaires.

Il précise que le déploiement de la tranche 2 - phase 1 est en cours sur l'Agglomération de Terres de Montaigu. Dans le cadre de cette phase, il est proposé d'installer deux caméras supplémentaires à Rocheservière. Le devis des travaux de génie civil s'élève à 15 616,49 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (M. Franck CORNEVIN et Mme Aurélie JOULIN) et 3 ABSTENTIONS (Mmes Iracème GONCALVES, Véronique BERGER MACOIN et M. Vincent BRETÉCHER)

- **ACCEPTE** l'engagement de la tranche 2 - phase 1 pour l'installation de 2 caméras sur le territoire communal,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer le devis de travaux s'élevant à 15 616,49 € TTC.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.
Fait à ROCHESERVIÈRE, le 30 janvier 2026

La secrétaire de séance

Véronique BERGER MACOIN



Le Maire

Bernard DABRETEAU

